

Faire un don

Dernière mise à jour : 13-03-2013

```
var _gaq = _gaq || [];  
_gaq.push(['_setAccount', 'UA-30627250-1']);  
_gaq.push(['_trackPageview']);  
  
(function() {  
  var ga = document.createElement('script'); ga.type = 'text/javascript'; ga.async = true;  
  ga.src = ('https:' == document.location.protocol ? 'https://ssl' : 'http://www') + '.google-analytics.com/ga.js';  
  var s = document.getElementsByTagName('script')[0]; s.parentNode.insertBefore(ga, s);  
})();
```

L'Abej-Coquerel est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est habilitée à recevoir, dons, donations, legs et à être instituée bénéficiaire d'assurances vie. Elle ne paie aucun droit de succession. L'intégralité des biens et fonds donnés ou légés contribue à assurer sa pérennité et ses actions.

Ce sont les dons des particuliers qui nous permettent de continuer d'accueillir, protéger, aider, soigner et accompagner toute personne en besoin ou en difficulté au cours de sa vie. Votre geste de solidarité est important. D'ailleurs, un grand merci pour votre générosité.

Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %, dans la limite des 20 % du revenu imposable. Comment faire un don ?

Affichez le bulletin de don en cliquant ici.

Imprimez le. Après l'avoir complété, insérez le dans une enveloppe avec un chèque libellé à l'ordre de : "L'Association Abej-Coquerel".

Enfin, envoyez le à l'adresse suivante:

Abej-Coquerel

3 bis rue des Bâtisseurs

91350 GRIGNY